

JOINT COMMISSION FOR POLITICAL PRISONERS AND REFUGEES
Office in Morocco:
Hachette Building
CASABLANCA

Casablanca, le 23 aout 1943

Commandant Kerdauid,
Chef du Secretariat Permanent
de la Defense Nationale au Maroc,
Cabinet du Resident General,
Rabat.

Commandant,

Re: Sidi el Ayachi et Missour

Veillez vous referer a nos lettres en date du 25 juillet 1943 concernant les camps de Sidi el Ayachi et de Missour, adressees a M. le Lt. Col. Du Breuil, Chef Adjoint du Cabinet Militaire, Rabat. Nous croyons que les affaires de cette sorte ont ete transmises a votre Service.

Des copies des lettres sus-mentionnees ont ete envoyees a Mr. Eric W. Johnson, Secretary to the Joint Commission for Political Prisoners and Refugees in French North and West Africa; il nous a repondu, attirant notre attention sur les clauses dans la decision du General Giraud du 27 avril 1943 au sujet des conditions de liberation des internes politiques. Le Secretaire de la Joint Commission fait remarquer qu'il n'y a rien dans ces clauses qui demande une garantie d'hebergement quelconque pour des internes avant que ceux-ci puissent etre liberes. Nous desirons donc faire ressortir que l'offre, que nous avons faite dans nos lettres du 25 juillet 1943, d'heberger au Centre d'Ain Sebaa ces internes, en cooperation avec le Service des Refugies Etrangers, ne doit pas etre consideree comme une garantie, mais simplement comme geste humanitaire en vue d'aider ceux qui pour des raisons evidentes pourraient se trouver en difficultes de logement. Il y a lieu de mentionner que ce Centre a donne l'hospitalite a un nombre considerable de personnes necessiteuses de diverses categories qui se sont adressees a nous pour assistance; nous essaierons de continuer a aider dans la mesure de nos possibilites les personnes qui nous demanderont de l'assistance, sans distinction de nationalite, de race ou de convictions religieuses.

Veillez agreer, Commandant, l'assurance de notre consideration distinguee.

Kendall G. Kimberland.